

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 (2021-2026)
de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS)
demandant d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes
pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants**

En séance du 10 octobre 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 117 de Mme et M. G.-N. Jelk et E.-L. Niederhäuser lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants.

Résumé du postulat

Nous proposons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes qui permettraient l'accès aux poussettes ou à tout autre engin à roues à côté de tronçons d'escaliers déjà existants. Prenons deux exemples concrets:

- si une personne veut se rendre en Basse-Ville depuis le boulevard de Pérolles via la Route-Neuve, celle-ci va devoir emprunter deux portions d'escaliers où il est impossible de cheminer avec des poussettes ;
- le passage de la crèche Mandarine à l'accueil extrascolaire du Schoenberg possède des escaliers et une rampe mais qui n'est absolument pas adaptée aux poussettes ni à tout autre engin à roues (chaise roulante ou autre pour les personnes à mobilité réduite).

Ces sont des raisons pour lesquelles nous demandons au Conseil Communal d'établir un inventaire des sections d'escaliers pour lesquelles il serait judicieux d'aménager de telles rampes et surtout de les réaliser.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

Les escaliers dans l'espace public sont considérés comme des routes ou des chemins. Il n'existe donc pas d'inventaire ou de liste officielle les concernant. Le dimensionnement de ces derniers est régi par les normes VSS 40238 (Trafic des piétons et des deux-roues légers) et 40075 (Espace de circulation sans obstacles) qui s'appliquent aux personnes à mobilité réduite. Ces deux normes précisent que les rampes pour poussettes ou pour les personnes à mobilité réduite (en fauteuil roulant) ne sont pas soumises aux mêmes directives. Dans le cas des escaliers situés à l'intérieur des bâtiments ou en bordure immédiate de ceux-ci, ce sont les normes SIA qui s'appliquent.

2. Etat de situation

Normes

Selon les normes précitées, la pente maximale d'un escalier dans l'espace public est de 65% pour une largeur de 2 m. En cas de présence d'une rampe pour poussette, la pente est réduite à 53%. La largeur de la rampe doit être de 100 cm (pour le passage des roues et de l'escalier central), tandis que l'escalier adjacent doit conserver une largeur de 2 m, ce qui donne une largeur totale de 3 m. Pour les personnes en chaise roulante, la pente maximale est de 6%. Selon les conditions, une pente de 10% peut être admise. Au vu des différences normatives entre ces 2 utilisations, les rampes pour chaises roulantes seront répertoriées avec des approches différentes.

Inventaire

Conformément à la demande de ce postulat, un inventaire d'une soixantaine d'escaliers et rampes dans la ville de Fribourg a été répertorié (v. annexe). Sept escaliers sont équipés d'une rampe permettant le passage des poussettes:

- passage sous-voies du Schoenberg
- terrain de foot du Schoenberg
- rampe du terrain de foot du Schoenberg
- crèche Mandarine - AES 1
- passage sous-voies, avenue du Général-Guisan
- escaliers du Guintzet, partie 5
- route de Bertigny

Sept autres sont accessibles, mais avec plus de difficultés, en raison de la présence de marches ponctuelles, d'une largeur insuffisante ou d'une rampe discontinue:

- chemin de la Tour-Rouge haut
- chemin de Bonlieu
- route du Champ-des-Fontaines
- escaliers du Guintzet, partie 4
- escaliers du Guintzet, partie 3
- sentier de la Vignettaz nord
- route de Villars - chemin Monséjour

Ces quatorze rampes ne sont a priori pas accessibles aux personnes en chaise roulante, en raison de pentes trop prononcées (les mesures exactes des pentes n'ont pas été mesurées).

3. Développement

L'inventaire réalisé a permis de répertorier les escaliers pour lesquels il y a un intérêt à réaliser une rampe et pour lesquels la réalisation d'un tel ouvrage est possible en fonction de la configuration du lieu.

Concernant l'accessibilité en poussette, les escaliers présentant la possibilité de mettre en place une rampe sont limités. Au regard des exigences des normes citées plus haut, un seul escalier existant serait adaptable sans devoir engendrer des travaux trop conséquents, soit l'escalier entre la route de Berne et l'école de la Villa Thérèse. Toutefois, pour cet escalier, il existe un itinéraire alternatif qui n'augmente que marginalement la distance à parcourir.

Neuf escaliers pourraient être adaptés moyennant des travaux importants. Toutefois, moins de la moitié d'entre eux présentent un réel intérêt:

- chemin des Bains
- chemin de la Tour-Rouge bas
- escalier du Schoenberg bas
- rue Jean-Grimoux
- route du Champ-des-Fontaines
- escaliers du Guintzet, partie 2
- sentier du Gibloux, partie haute et basse
- chemin des Rosiers

Concernant l'accessibilité pour les PMR, aucun site répertorié ne permet d'intégrer une rampe respectant les normes précitées.

4. Conclusion

Selon l'inventaire et l'étude menée, les opportunités de mettre en place des rampes pour poussettes et/ou PMR sans engendrer des travaux conséquents et coûteux sont faibles. Cependant, certaines opportunités peuvent apparaître par l'intermédiaire de projets plus conséquents pour profiter d'intégrer des rampes aux escaliers existants, rénovés ou reconstruits. La Ville de Fribourg étudiera ces opportunités au cas par cas et en fonction des décisions budgétaires.

Le postulat n° 117 est ainsi liquidé.

Annexe: Inventaire effectué les 28 et 29 septembre 2024

Inventaire des escaliers en Ville de Fribourg

28-29.09.2024_MZ

N° rue	Nom	Parcelle	Propriétaire	Largeur (cm)	rampe		possible		intérêt		Remarques
					pouss.	PMR	pouss.	PMR	pouss.	PMR	
	Pérolles - Route-Neuve	7636 et 7208	Etat de Fribourg	140-130							
321	Route-Neuve	7631 et 7212	Etat de Fribourg	150							
146	Escalier des grand-Places	16334	Commune de Fribourg	150							
341	Rte-Neuve - Rue de la Sarine	16421	Commune de Fribourg DP	140							
25	Chemin des Bains	16604	Commune de Fribourg DP	286							
124	Escalier du Funiculaire	16332	Commune de Fribourg	140							
	Escalier de la Lorette	13121	Commune de Fribourg DP	env. 200							
394	Escaliers du Pont de Zaehringen	17201	Commune de Fribourg DP	150							
	Chemin des Archives - Rue de la Lenda	17349	Commune de Fribourg DP	120							
	Chemin de la Patinoire - Chemin des Archives	17224 et 17223	Commune de Fribourg DP	120							métal avec marche en bois
372	Porte de Berne - Tour des Chats	14137	Commune de Fribourg DP	130-150							Pas de palier
354	Sentier du Stand	8028	Commune de Fribourg	130							virages serré
	Route de Berne - Villa Thérèse 1	14187	Commune de Fribourg	120							
	Route de Berne - Villa Thérèse 2	14187	Commune de Fribourg	400							
	Route de Berne - Route de la Cité-Bellevue	14187 et 14151	Commune de Fribourg et privé	100							
	Passage sous-voie du Schönberg	14289	Etat de Fribourg DP								
	Route de Mon-Repos - Av. Jean-Marie-Musy	14441	Privé	150							
	Terrain de foot du Schönberg	14261	Commune de Fribourg								Accès chèche Mandarine, surface en pavé béton
	Terrain de foot du Schönberg ouest	14261	Commune de Fribourg								
	Rampe du terrain de foot du Schönberg	14341	Commune de Fribourg								
	Terrain de foot du Schönberg - Route de Mon-Repos	14341	Commune de Fribourg								Marche en bois
	Crèche Mandarine - AES 1	14341	Commune de Fribourg								
	Crèche Mandarine - AES 2	14341	Commune de Fribourg								
	AES - Route de Mon-Repos	14259	Privé								Ascenseur présent dans le contre commercial
371	Chemin de la Tour-Rouge haut	14562	Commune de Fribourg DP	rampe 100							
371	Chemin de la Tour-Rouge bas	14562	Commune de Fribourg DP	225							
	Escalier du Schönberg haut	14244	Etat de Fribourg	140							
	Escalier du Schönberg bas	14244	Etat de Fribourg	230							
154	Rue Jean-Grimoux	6633	Commune de Fribourg DP	227							
99	Derrière-les-Remparts	16616	Commune de Fribourg DP	200							Pierres et pavés
	Collège St-Michel	17401	Etat de Fribourg	196 min							
336	Escaliers Saint-Pierre-Canisius	17490	Commune de Fribourg DP	140							Pierres
78	Escaliers du Collège	17462	Commune de Fribourg DP	150-200							Pierres et accès des 2 côtés
318	Ruelle de la Rose	17567	Commune de Fribourg DP	120							Pierres en partie
83	Escaliers du Court-Chemin	17140	Commune de Fribourg DP	200							Pierre
	Passage Avenue du Général-Guisan	6597 et 6626	Commune de Fribourg DP	rampe 90							
	Ecole du Jura - Av. Général-Guisan	6046	Commune de Fribourg	150							
37	Chemin de Bonlieu	6614	Commune de Fribourg DP	rampe 71							largeur total 298, rampe trop petite
72	Sentier des Cigales haut	6620	Commune de Fribourg DP	200							marches en pierre
62	Route du Champ-des-Fontaines	6649	Commune de Fribourg DP	rampe 70							Largeur total 150
72	Sentier des Cigales bas	6648	Commune de Fribourg DP	150							

